



Note d'information relative à l'offre de parts de catégorie B de la coopérative Champs d'Énergie s.c.

Le présent document a été établi par Jean Tafforeau et Roger Bourgeois, administrateurs.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 27/05/2020.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est l'équivalent d'une action. En y souscrivant, le coopérateur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. Le coopérateur est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation le coopérateur passe après les créanciers dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il risque de ne pas récupérer ses parts.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et le coopérateur reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>A. Ne pas trouver les financements nécessaires pour les investissements prévus dans le domaine des énergies renouvelables, notamment l'énergie d'origine éolienne dont le développement peut être considéré comme étant à haut risque.</p> <p>Le capital de la coopérative Champs d'énergie (ChE) au 31 mars 2019 est de 898.000 €. ChE a investi 560.000 € de fonds propres dans la société d'exploitation « Marchôvent s.a.» qu'elle a créé. Cette société est opérationnelle depuis juillet 2019 et détenue à 52% par Champs d'énergie (les autres partenaires sont Nosse Moulin SC, Hesbenergie SC et la commune de Fernelmont). Une première éolienne a été implantée sur la commune de Fernelmont en 2019 ; pour compléter le financement de ce 1^{er} projet, la société d'exploitation a emprunté 3.400.000 € auprès de la banque Triodos.</p> <p>Actuellement, la coopérative dispose encore de 235.000 € à investir dans des projets et pour la rémunération d'un employé à mi-temps. La coopérative cherche donc des fonds pour ses nouveaux projets.</p> <p>Si malgré les efforts déployés par ChE, il n'est pas possible de réunir le capital prévu, 3 pistes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. postposer la réalisation de l'un ou l'autre des projets b. faire appel à la participation d'autres coopératives citoyennes (dont certaines se sont déjà manifestées) c. organiser un nouvel appel public à coopérateurs. <p>B. L'Insuffisance des fonds récoltés pourraient entraîner une annulation ou une réduction de la participation dans les projets en cours.</p> <p>C. Les risques liés au développement de projets éoliens : le planning et le budget de construction peuvent être impactés par des difficultés techniques telles que la cessation ou le retard des travaux en raison d'un retard ou du défaut de livraison de fabricants, des problèmes liés au raccordement des installations au réseau électrique, des conditions climatiques défavorables, des poursuites judiciaires intentées par de tierces parties, etc. Pour réduire les risques, ChE n'entrera qu'à hauteur de 20 à 25% dans des projets éoliens développés par des tiers.</p> <p>D. Les risques de marché : ne pas atteindre la rentabilité prévue dans le cadre des projets (de production d'énergie renouvelable) existants et à mettre en œuvre</p>
--	---

La rentabilité des projets (éolien, photovoltaïque et biomasse) repose sur la vente d'électricité et le paiement de certificats verts pendant 15 ans.

Si pour le grand éolien une rentabilité moyenne annuelle de 6 % est envisageable, le rendement des autres projets doit encore faire l'objet d'études. La rentabilité pourrait également être moindre en cas d'erreur dans les calculs des études de vent pour l'éolien par exemple.

En ce qui concerne la première éolienne implantée à Fernelmont, les deux premières années de production (07-2019 à 06-2021) seront nécessaires pour constituer les comptes de réserve. Et donc, un 1^{er} dividende versé par Champs d'énergie à ses coopérateurs est peu probable avant juin 2022, sauf résultat exceptionnel de la filiale Marchôvent s.a.

- E. Les risques de défauts techniques et technologiques ou de retards dans la réalisation des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations.
- F. Les risques d'exploitation : des problèmes, tels que le retrait (temporaire) de permis d'exploitation, des défauts de construction, des pannes ou l'interruption du raccordement au réseau électrique, etc... sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires imprévus ou d'entraîner l'arrêt, temporaire ou définitif, de la production et d'impacter significativement les activités et les résultats financiers.
- G. Les risques réglementaires, en particulier liés à la vente des certificats verts : une part significative du chiffre d'affaire attendu des projets de production d'énergie renouvelable est liée à la vente de certificats verts. Une modification du prix de ceux-ci, du taux d'octroi ou du cadre légal peut avoir un impact négatif sur les résultats financiers.
- H. Les risques liés aux parties prenantes : il est possible qu'un fournisseur, un sous-traitant, un client, ou toute autre partie prenante aux projets de ChE ne respecte pas ses engagements et ne s'acquitte pas de ses obligations. Il est également possible que, malgré la diligence dans la conclusion des différents accords et contrats relatifs à l'exploitation du projet de production d'énergie renouvelable, des désaccords apparaissent. Dans de telles situations, tout sera mis en œuvre pour limiter l'impact sur l'exploitation des installations. Néanmoins, cela pourrait affecter les performances financières et par conséquent les capacités de remboursement des emprunts contractés pour

	réaliser les projets.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions	Aucune subvention perçue par Champs d'Énergie à ce jour.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance	<p>Ne plus être en capacité de gérer les projets : ChE est gérée par un conseil d'administration élu par l'Assemblée Générale. Il est prévu en outre de mettre en place une série de groupes de travail pour renforcer les capacités de la coopérative d'une part (Communication, Gestion financière, Règles de gouvernance, Vie coopérative) et développer de nouveaux projets d'autre part (Biomasse, Photovoltaïque, Coopération territoriale et thématique, Economies d'énergie, Veille technologique, Sensibilisation).</p> <p>Les administrateurs sont bénévoles et l'ampleur des tâches atteint parfois les limites de leur disponibilité, notamment en ce qui concerne le suivi des nouveaux projets éoliens et des groupes de travail. Cependant, l'embauche à mi-temps d'une personne salariée prévue au 4^e trimestre 2020.</p> <p>Il se pourrait par ailleurs que les différents groupes de travail soit ne démarrent pas faute de forces vives, soit se trouvent dans l'incapacité temporaire de poursuivre leurs projets pour diverses raisons (conflit, perte de motivation, manque de temps). En pareille situation, il reviendrait à l'Assemblée Générale de trouver diverses solutions afin de mener à bien les projets.</p>
Autres risques - liés à l'activité	Les risques liés aux assurances : si Champs d'Énergie encoure un dommage qui ne serait pas, ou pas suffisamment, couvert par les polices d'assurances, cela peut impacter significativement les activités et les résultats financiers

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue du Pré-des-boeufs 12 (FORV) 5380 Fernelmont Belgique
1.2 Forme juridique	S.C. agréée
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0521.882.467

1.4 Site internet	https://champsdenergie.be/
2. Activités de l'émetteur	<p>Champs d'énergie (ChE) est une société coopérative citoyenne active dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie. ChE est agréée par le Conseil National de la Coopération. Elle réunissait plus de 730 coopérateurs fin 2019 (et continue à s'élargir).</p> <p>La mission de ChE et ses objectifs généraux ont été consignés dans ses statuts lors de sa création en 2013. L'article 3 mentionne en effet que ChE a pour vocation sociétale de contribuer, sans ordre de préférence, à :</p> <p>a) la participation citoyenne à la gestion des énergies d'origine renouvelable (considérées comme des « biens communs ») ; b) un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie (développement des énergies renouvelables, décentralisation de la production, efficacité énergétique et réduction de la consommation) ; c) l'accessibilité (économique et sociale) des citoyens aux produits et services liés aux énergies renouvelables ; d) le développement local.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Aucune
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucunes
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Bourgeois, Roger Dujardin, Manoël Goetghebuer, Didier Legrand, Benoît Meessen, Jérôme Mortier, Quentin Praillet, Frédéric Tafforeau, Jean
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Néant

5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Bourgeois, Roger Mortier, Quentin
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Aucun : les membres du conseil d'administration exercent leur mandat bénévolement ; aucune rémunération, pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Néant
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Néant
9. Identité du commissaire aux comptes.	Néant.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes annuels des deux derniers exercices en annexe de la présente note n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	Au 31/03/2020, les actifs circulants, soit 493 129,36 €, sont supérieurs aux dettes à court terme (13.034,31 €) ; le fonds de roulement net est largement suffisant au regard des obligations actuelles de la structure.
3.1 Capitaux propres.	Les capitaux propres au 31/03/2020 sont de 906.556,42 €

	Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour ChE, il est de 0,91 au 31/03/2020 (plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante).
3.2 Endettement.	Crédit d'investissement non garanti d'un montant de 66.617,47 €, soit 7,3% des fonds propres au 31/03/2020. Endettement total au 31/03/2020 : 79 651,78 €
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	31/12/2019
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	La valeur comptable des parts dépassait la valeur nominale au 31/12/2019 (126 €/part)
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part, soit 125 euros
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	64 parts, soit 8 000 euros
2. Prix total des instruments de	1 350 000 euros

placement offerts.	
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	27/05/2020
3.2 Date de clôture de l'offre.	26/05/2021
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	A la date de paiement de la souscription
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.</p> <p>L'assemblée générale statue à la majorité des voix valablement émises dans chacune des catégories de coopérateurs. Cependant lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, sur le règlement d'ordre intérieur, sur la dissolution de la société ou sur l'affectation des résultats, la proposition devra recueillir une majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés ainsi qu'en tout état de cause au sein des associés de la catégorie A (articles 29 et suivants des statuts).</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>La société est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de trois et au maximum de neuf administrateurs-trices.</p> <p>Les représentants des coopérateurs de catégorie A représentent au moins les 2/3 des membres du conseil d'administration (articles 16 et suivants des statuts).</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement partiel des derniers arrivés

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Participation financière à des projets dans le domaine du grand éolien :
--	--

	<p>1) à Boneffe (1 éolienne) 2) à Eghezée (1 éolienne) 3) à Courrière (3 éoliennes) 4) participation à d'autres projets éventuels.</p> <p>Etude d'un projet-pilote d'autoconsommation collective avec une petite éolienne et du photovoltaïque. (2020 - 2021)</p> <p>Réalisation de projets photovoltaïques (tiers investissement dans des projets locaux de centrales photovoltaïques, en partenariat avec des institutions / entreprises locales).</p> <p>Participation à un projet local de biométhanisation et valorisation de la biomasse.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Grand éolien :</p> <p>1) Boneffe (180.000 €) 2) Eghezée (170.000 €) 3) Courrière (700.000 €)</p> <p>Petit éolien (100.000 €)</p> <p>Photovoltaïque (100.000 €)</p> <p>Biométhanisation / biomasse (100.000 €)</p> <p>Les chiffres de l'offre représentent 25% des fonds propres. Emprunts bancaires pour le solde. (75% max.)</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>Les financements pourraient être complétés par un emprunt obligataire ou via un crowdlending auprès des coopérateurs et autres particuliers.</p>

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments	Parts de coopérative de catégorie B
--	-------------------------------------

de placement.	
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts B
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	125 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2019	126 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui : le remboursement éventuel des parts aux associés se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à 125 €, sinon à la valeur nominale.
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values sont interdites par les statuts de la coopérative.
3. Modalités de remboursement.	Les parts sont bloquées pour une période de 4 ans à partir de la date d'émission. Au-delà de ce délai, les demandes de remboursement sont à introduire au 1 ^{er} semestre de l'année auprès de Conseil d'Administration qui en informera l'Assemblée générale du dernier lundi de mai. Si elles sont validées par l'assemblée générale, elles sont remboursées au début du semestre suivant. (art. 11 et 13 des statuts)
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Pas de restriction après la période de blocage, à condition que le nouveau coopérateur reçoive l'agrément du Conseil d'administration.
7. Politique de dividende	Les dividendes seront distribués en fonction des décisions prises en assemblée générale, après avoir considéré la nécessité de compléter la réserve indisponible, le financement de nouveaux projets, du budget d'exploitation de l'année et, le cas échéant, la création d'un nouvel emploi.

	Champs d'énergie étant une coopérative agréée, le dividende est limité à un maximum de 6 %.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le dividende est payé au plus tard un mois après l'Assemblée Générale annuelle.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Pour l'année de revenus 2020, exercice d'impôts 2021, le montant de l'exonération s'élève à 812 €.
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Mr Q. Mortier, Président et administrateur délégué de Champs d'énergie par courrier envoyé au siège de la coopérative ou par e-mail à l'adresse : info@champsdenergie.be</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>

70	26/07/2018	BE 0521.882.467	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18376.00302	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **CHAMPS D'ENERGIE**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: RUE DU PRE DES BOEUFs N°: 12 Boîte:

Code postal: 5380 Commune: Fernelmont

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0521.882.467

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 11-03-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 28-05-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 01-01-2016 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MORTIER QUENTIN

RUE DU PRE DES BOEUFS 12

5380 Fernelmont

BELGIQUE

Administrateur délégué

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FIMODEX SPRL BE 0415.755.262 CHEE DE CHARLEROI 65 5000 Namur BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par JANSEN GREGOIRE EXPERT-COMPTABLE CHEE DE CHARLEROI 65 5000 Namur BELGIQUE	2201733F76 127632F81	B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	137.630	10.833
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	417	833
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	112.699	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	112.284	
Mobilier et matériel roulant		24	415	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	24.514	10.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	643.630	243.483
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.725	35
Créances commerciales		40	4.247	
Autres créances		41	6.478	35
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	632.905	243.447
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	781.259	254.316

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>700.792</u>	<u>252.332</u>
Capital		10	<u>722.500</u>	<u>259.875</u>
Capital souscrit		100	722.500	259.875
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<u>-21.708</u>	<u>-7.543</u>
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>80.468</u>	<u>1.984</u>
Dettes à plus d'un an		17	<u>66.398</u>	
Dettes financières		170/4	66.398	
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	66.398	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	<u>14.070</u>	<u>1.984</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	10.904	
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.040	1.984
Fournisseurs		440/4	3.040	1.984
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	125	
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>781.259</u>	<u>254.316</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-7.202	-4.174
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.430	417
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-13.633	-4.591
Produits financiers		75/76B	222	401
Produits financiers récurrents		75	222	401
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	754	18
Charges financières récurrentes		65	754	18
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-14.165	-4.209
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-14.165	-4.209
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-14.165	-4.209

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-21.708	-7.543
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-14.165	-4.209
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-7.543	-3.334
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-21.708	-7.543
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	2.083
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	2.083	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	1.250
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	417	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.667	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>417</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	118.713	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	118.713	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	6.014	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	6.014	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>112.699</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	10.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	14.514	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	24.514	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	24.514	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 100.00	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles ..				
3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
7. Autres immobilisations corp. * ..				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

70	21/08/2019	BE 0521.882.467	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19479.00483	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **CHAMPS D'ENERGIE**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: RUE DU PRE DES BOEUFS

N°: 12

Boîte:

Code postal: 5380 Commune: Fernelmont

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0521.882.467

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

11-03-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

27-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

N°	BE 0521.882.467		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MORTIER QUENTIN

RUE DU PRE DES BOEUFS 12
5380 Fernelmont
BELGIQUE

Gérant

N°	BE 0521.882.467	M 2.2
----	-----------------	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<p>FIMODEX SPRL BE 0415.755.262 RUE DU BOIS GILOT 4 5336 Courrière BELGIQUE</p> <p>Représenté directement ou indirectement par</p> <p>JANSEN GREGOIRE EXPERT-COMPTABLE RUE DU BOIS GILOT 4 5336 Courrière BELGIQUE</p>	<p>2201733F76</p> <p>127632F81</p>	<p>B</p>

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	511.883	137.630
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.000	417
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	147.519	112.699
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	146.792	112.284
Mobilier et matériel roulant		24	727	415
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	361.364	24.514
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	476.754	643.630
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.277	10.725
Créances commerciales		40	2.736	4.247
Autres créances		41	3.541	6.478
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	470.477	632.905
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	988.637	781.259

N°	BE 0521.882.467	M 3.2
----	-----------------	-------

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	10/15	882.364	700.792
Capital souscrit	10	896.875	722.500
Capital non appelé	100	896.875	722.500
Primes d'émission	101		
Plus-values de réévaluation	11		
Réserves	12		
Réserve légale	13		
Réserves indisponibles	130		
Pour actions propres	131		
Autres	1310		
Réserves immunisées	1311		
Réserves disponibles	132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	133		
		(+)/(-)	
Subsides en capital	14	-14.511	-21.708
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	19		
Provisions pour risques et charges	16		
Pensions et obligations similaires	160/5		
Charges fiscales	160		
Grosses réparations et gros entretien	161		
Obligations environnementales	162		
Autres risques et charges	163		
Impôts différés	164/5		
DETTES	168		
Dettes à plus d'un an	17/49	106.272	80.468
Dettes financières	17	82.768	66.398
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	170/4	82.768	66.398
Autres emprunts	172/3	82.768	66.398
Dettes commerciales	174/0		
Acomptes reçus sur commandes	175		
Autres dettes	176		
Dettes à un an au plus	178/9	23.504	14.070
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42/48	15.876	10.904
Dettes financières	42	15.876	10.904
Etablissements de crédit	43		
Autres emprunts	430/8		
Dettes commerciales	439		
Fournisseurs	44	4.069	3.040
Effets à payer	440/4	4.069	3.040
Acomptes reçus sur commandes	441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	46		
Impôts	45	3.433	
Rémunérations et charges sociales	450/3	3.433	
Autres dettes	454/9		
Comptes de régularisation	47/48	125	125
TOTAL DU PASSIF	492/3	988.637	781.259
	10/49		

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 23.574	-7.202
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 14.882	6.430
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8	
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 8.692	-13.633
	Produits financiers	75/76B 454	222
	Produits financiers récurrents	75 454	222
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	Charges financières	65/66B 1.949	754
	Charges financières récurrentes	65 1.949	754
	Charges financières non récurrentes	66B	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 7.198	-14.165
	Prélèvements sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 7.198	-14.165
	Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 7.198	-14.165

N°	BE 0521.882.467	M 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-14.511	-21.708
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	7.198	-14.165
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-21.708	-7.543
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-14.511	-21.708
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0521.882.467	M 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXX	2.083
8029	3.000	
8039		
8049		
8059	5.083	
8129P	XXXXXXXXXXX	1.667
8079	417	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	2.083	
21	3.000	

N°	BE 0521.882.467	M 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	118.713
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	49.285	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	167.998	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	6.014
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	14.465	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	20.479	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	147.519	

N°	BE 0521.882.467	M 6.1.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	24.514
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	336.850	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	361.364	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	361.364	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 100.00	0.00 - 0.00
+ 2. Immobilisations incorporelles ..				
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* ..				
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

N°	BE 0521.882.467		M 6.5
----	-----------------	--	-------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR